AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1155
FR0012432516-FS0494

30 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juillet 2015, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC BPI-Groupe ») (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juillet 2015, indirectement par l'intermédiaire de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir, indirectement 4 601 277 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 23,73% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC BPI-Groupe (en direct)	0	ns
Bpifrance Participations SA	1 863 230	9,61
Bpifrance Investissement	2 738 047	14,12
Total EPIC BPI-Groupe	**4 601 277**	**23,73**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société POXEL sans maintien du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés[3].

———

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe. BPI Groupe SA détient 100% de Bpifrance Participations SA et cette dernière détient 100% de Bpifrance Investissement.
[2] Sur la base d'un capital composé de 19 390 728 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société en date du 24 juillet 2015.